Comité 83

Championnats Départementaux Vétérans

Réglement Saison 2022-2023

1) Généralités :

1.1 Les Championnats Départementaux Vétérans (CDV) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton du Var (ci-après désignée par "Bad83") pour les catégories d'âge V1 à V8. Les tableaux seront réalisés en « Top » afin de garantir une homogénéité sportive pour les joueurs.

1.1 La gestion et le suivi des CDV sont délégués à la Commission Adulte Départementale (CAD) ou au représentant du Comité Bad83.

1.2 La CAD est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) de Bad83 ou les élus de la Ligue qui statue.

1.3 Pour tous cas non prévu par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.

1.4 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les Règlements de la FFBaD, la CAD pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

1.5 Un Règlement Particulier, approuvé par le Juge-Arbitre principal des CDV, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

2) Modalités d'inscription et de qualification :

2.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel des CDV est le suivant :

- J-9 : Date limite des inscriptions par les clubs et date de prise en compte du CPPH.
- J-4 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce rétroplanning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires.

2.2 Seuls sont admis à participer à des CDV les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs du Bad83 et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CDV.

2.3 Les inscriptions sont réalisées uniquement dans le formulaire d'inscription en ligne sur Badiste.fr, par les joueurs ou par les clubs et dans la discipline mentionnée dans le descriptif des CDV sur Badiste.fr.

2.4 Les joueurs des catégories V1 à V9 sont autorisés à participer sans limite de classement.

2.5 L'inscription d'un adulte à des CDV implique l'acceptation du RCdC du Bad83 en vigueur.

2.6 Le montant de l'inscription est fixé, par Bad83, à 15,00 € pour un tableau, 18,00 € pour 2 tableaux et 20,00 € pour 3 tableaux.

2.7 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.

2.8 Les droits d'inscription sont facturés par Bad83 et doivent être versés par les clubs au vu des tableaux définitifs.

3) Tableaux :

3.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivis d'une phase d'élimination directe. Pour éviter plus de 8 matchs dans la journée une discipline pourrait se faire en élimination directe.

3.2 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte).

3.3 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.

3.4 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans une Série ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper ou d'annuler plusieurs tableaux.

4) Organisation d'un CDV :

4.1 Les CDV ont lieu sur 2 journées, le samedi et le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Ces horaires peuvent être modifiés au besoin de la compétition en respectant le RGC de la FFBaD. Les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, de manière à terminer un tableau commencé dans la journée.

4.2 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux.

4.3 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

5) Arbitrage :

5.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les CDV sont désignés par Bad83.

5.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par Bad83, sous le contrôle du JA principal.

5.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

6) Volants :

6.1 Le volant officiel est désigné par Bad83 et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

6.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton

7) Respect de la discipline :

7.1 Les CDV se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.

7.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant les CDV pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.